N° de référence : EVP

Favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle dans l'organisation

De plus en plus les acteurs au sein de l'organisation (direction, responsable du personnel, représentants syndicaux, membres du CPPT, conseillers en prévention, ...) désirent apporter des réponses et des solutions aux difficultés d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Mais souvent ils se trouvent en difficulté d'analyser cette problématique et d'échafauder un plan d'action pertinent.

Les questions en matière de conciliation vie professionnelle – vie privée se posent de manière différente suivant les individus, suivant la situation de travail dans laquelle ils sont placés et suivant le contexte qui les entoure. Différentes questions sont à envisager dès lors qu'on réfléchit aux impacts de cette problématique sur le bien-être de l'individu et sur son travail, notamment :

- Les impératifs de la fonction,
- La charge psychologique liée à la fonction,
- L'organisation du travail au sein de l'institution,
- Les contraintes temps,
- L'impact du déplacement entre le domicile et le lieu de travail,
- Les contingences familiales et la structure de la famille,
- La vie sociale et les engagements du travailleur,
- L'entourage familial, ses possibilités et ses contraintes,
- Le tissu de services existant.

Objectifs

Permettre aux participants de pouvoir instaurer une approche de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle dans leur organisation qui garantisse à la fois :

- Le bien-être des employés ;
- Une réalisation effective du travail au service des missions de l'organisation.

La formation n'a pas pour objectif de résoudre directement des problèmes personnels de conciliation entre vie privée et vie professionnelle.







N° de référence : EVP

Contenu

Les impacts des difficultés de conciliation vie privée – vie professionnelle

- Sur le bien-être des employés ;
- Sur le travail (efficacité, qualité, temporalité, ...)

Les facteurs qui génèrent les difficultés de conciliation vie privée – vie professionnelle.

Les possibilités d'action :

- · Au plan individuel;
- Au plan collectif.

La mise en place de solutions et d'un plan d'action dans l'organisation (méthodologie)

Méthodologie

La méthodologie fera appel :

- Aux expériences et réalités des participants ;
- À des témoignages et exemples télévisuels ou écrits ;
- À des grilles d'analyse ;
- À des outils conceptuels et méthodologiques pratiques ;
- À l'expérimentation de la mise en place d'un plan d'action sur base de cas apportés par les participants.

Public & Prérequis

Public : Toute personne qui dans sa vie professionnelle est en situation de (ou pourrait être amenée à) devoir gérer la conception et la mise en place d'un dispositif prenant en compte la conciliation vie privée – vie professionnelle au sein de l'organisation.

Prérequis : Aucun

